

Le Conseil d'État nous discrimine !

Si,
selon le Conseil d'État,
le bailleur exigeant des revenus 3 fois supérieurs au loyer
(charges comprises)
« ne discrimine pas sur base de la fortune »
(arrêt du 30 mars 2026),
**c'est le Conseil d'État
qui contribue à laminer le droit au logement
pour la majorité des Bruxellois.**

Laisser les bailleurs nous dominer,
permettre à leurs pratiques abusives de se disséminer,
offrir l'occasion à leur pouvoir excessif de culminer sans vergogne,
**c'est miner la qualité d'existence
de la majorité des Bruxellois.**

Et, histoire d'éliminer le problème,
pourquoi pas, tant qu'à faire, exterminer les pauvres ?
On pourrait alors nommer le Conseil d'État aux Oscars de la nécropolitique !

Bref, par-delà ses arguties juridico-juridistes, l'arrêt rendu par le Conseil d'État est bien
— comme dirait, pour des raisons aux antipodes des nôtres, Anneleen Van Bossuyt,
la ministre N-VA de l'Asile et de la Migration en froid glacial avec la justice parce qu'elle entrave sa croisade contre le « shopping de l'asile » (sic) —
« motivé par des considérations politiques », éminemment.